

## ADRESSES UTILES

### 1. Informations générales

- ✓ Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

### 2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Le livret 1 est à demander à l'ASP (Agence de services et de paiement), au 0809 540 540 (numéro azur/tarification au prix d'un appel local)

Site de l'ASP : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deass-telechargements>

### 3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

#### ✓ OPCO Santé - UNIFAF

Espace européen de l'entreprise  
19, avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM  
Tél : 03 90 22 22 30  
[grand-est@opco-sante.fr](mailto:grand-est@opco-sante.fr)

#### ✓ OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION

5, rue René Char  
21000 DIJON  
Tél : 0820 205 206

#### ✓ OPCO Entreprises de proximité - AGEFOS PME

4 allée des Forgerons  
Aéroparc 3  
67960 ENTZHEIM  
Tél : 03 88 49 4151

- Antenne LUTTERBACH  
Route de Thann  
Cité de l'Habitat  
Immeuble B  
68460 LUTTERBACH  
Tél : 03 89 35 48 00

## FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Graziella PHEULPIN, assistante de formation  
[g.pheulpin@praxis.alsace](mailto:g.pheulpin@praxis.alsace)  
tél : 03 89 33 57 99
- ✓ Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique  
[i.dennielou@praxis.alsace](mailto:i.dennielou@praxis.alsace)  
tél : 03 89 33 57 90



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE PRAXIS  
SOCIALE

Diplôme d'Etat  
d'Accompagnant Educatif  
et Social  
(DEAES)

par la

Validation des acquis de  
l'expérience  
(VAE)

Ecole supérieure de praxis sociale  
Site Schlumberger  
4 rue Schlumberger  
68200 MULHOUSE  
03 89 33 20 00

[www.praxis.alsace](http://www.praxis.alsace)

## TEXTES DE REFERENCE

- ✓ Décret n°2021-1133 du 30 août 2021
- ✓ Arrêté du 30 août 2021

### Le référentiel professionnel\*

#### 1. Définition du métier

Selon le référentiel professionnel, « l'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. (...) Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. »

#### 2. Le référentiel d'activités comprend 5 Thématiques significatives de l'exercice du métier

- Le contexte d'intervention de l'AES
- Lien avec l'équipe pluriprofessionnelle et l'entourage de la personne
- Hygiène, santé, sécurité de la personne
- Animation de la vie sociale et citoyenne
- Maintien et/ou développement des capacités de la personne et réponse à ses besoins et attentes

#### 3. Le référentiel de compétences décline 5 Blocs de compétences(BC)

- BC1 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- BC2 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- BC3 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- BC4 - Positionnement en tant que travailleur social dans un contexte d'intervention
- BC5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

La validation des cinq Blocs de compétences permet l'obtention du DEAES.

Le DEAES constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social

## CONDITIONS REQUISES POUR ACCÉDER A LA VAE POUR LE DEAES

- ✓ Justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme d'une durée d'au moins 1 an en équivalent temps plein (ETP) soit 1607 heures. Peuvent être prises en compte sous certaines conditions les périodes de formation lorsqu'elles sont réalisées en situation de travail. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les 10 ans précédant le dépôt de la demande.
- ✓ Le rapport direct avec le diplôme est établi en référence au référentiel d'activités - les 5 Thématiques - du référentiel professionnel.

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- ✓ à s'approprier le référentiel professionnel
- ✓ à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- ✓ à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Il permet aussi de se préparer à l'entretien avec le jury.

### Déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux dates du calendrier annuel du certificateur (dépôt du L2 et entretien avec le jury VAE).

Trois modes d'accompagnement coexistent :

- ✓ **le dispositif dit de droit commun** (DC) d'une durée de 24 heures.  
Coût : 1800 euros TCC
- ✓ **le dispositif de soutien de la branche** (DSB) pour les salariés d'établissements adhérents de l'OPCO Santé  
Coût : 1170 euros TCC
- ✓ **l'accompagnement personnalisé** d'une durée de 13 heures